

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

Arrondissement de  
**Forcalquier**

Canton de  
**Valensole**

Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

**Date de convocation**

24 mars 2023

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,  
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie  
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent  
BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS,  
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA,  
Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur  
Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER,

**Secrétaire de séance :**

Madame Anne-Marie PERRON

**OBJET : Abrogation de la délibération relative à l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) n°1 : Travaux de sécurisation des accès et de restauration du Château des Templiers**

**Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

**Vu** les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

**Vu** la délibération n°2022-034 du Conseil municipal en date du 24 mars 2022, adoptant le principe du recours au vote d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour les travaux de sécurisation des accès et de restauration du Château des Templiers, pour la période de 2022 à 2024 pour un montant global de 1 231 440 € TTC ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets qui s'y rattachent ;

**Vu** le projet du budget primitif 2023 de la commune qui inscrit dans sa section d'investissement dépenses, l'intégralité des crédits nécessaires pour les travaux de sécurisation des accès et de restauration du Château des Templiers, pour un montant de 1 231 440 € TTC, et en recettes d'investissement la totalité des financements notifiés ;

**Considérant** que l'intégralité des travaux sera réalisée sur l'exercice 2023 et éventuellement un reliquat sera reporté sur 2024 en restes à réaliser dépenses, pour le paiement du solde des travaux et en recettes pour l'encaissement du solde des financements ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, à l'unanimité :

**ABROGE** la délibération n°2022-034 en date du 24 mars 2022 relative à l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) n°001 : Travaux de sécurisation des accès et de restauration du Château des Templiers.

**PRECISE** que les crédits budgétaires liés à cette opération sont prévus au Budget Primitif 2023 de la commune au compte 2313.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

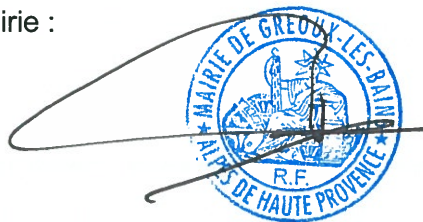
Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 30 mars 2023

Signé,  
Le **30 MARS 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Publié sur le site internet de la mairie :  
Le **04 AVR. 2023**



Paul AUDAN

Anne-Marie PERRON